



LA VILLE DE NEUCHÂTEL COMMUNIQUE

Aux représentants des médias

Succession du directeur des Ecoles enfantines et primaires

Au cours de sa séance du 10 mars 2010, et fort du préavis unanimement favorable du Conseil d'établissement scolaire, le Conseil communal a décidé de charger Monsieur Maurice Ruedin d'assumer ad intérim la tâche de directeur des Ecoles enfantines et primaires de la Ville de Neuchâtel en remplacement de Monsieur Denis Trachsel, démissionnaire. Âgé de 57 ans, Monsieur Ruedin a déjà fonctionné en qualité de sous-directeur pendant vingt ans, de sorte qu'il est apparu au Conseil communal comme la personne idéale pour assumer, dès la rentrée d'août 2010, la conduite de l'école dans la période de transition vers les nouvelles structures scolaires nécessitées par le concordat HarmoS.

Marié et père de trois enfants, Monsieur Ruedin a obtenu son certificat pédagogique en 1976. En tant qu'enseignant, il s'est notamment impliqué dans la formation continue du corps enseignant lors de l'introduction des nouveaux moyens d'enseignement du français.

Après avoir enseigné durant quatorze ans au Landeron puis à Neuchâtel, il a été nommé en 1990 en qualité de sous-directeur des Ecoles enfantines et primaires de la Ville de Neuchâtel. Monsieur Ruedin s'est donc largement familiarisé avec les tâches relatives à une direction d'école en traitant de nombreux dossiers sur le plan communal. Il connaît d'ailleurs d'autant mieux notre Ville et ses institutions qu'il a siégé au Conseil général ainsi que dans plusieurs commissions de 1986 à 1988.

En tant que sous-directeur, Monsieur Ruedin a œuvré ou œuvre encore au sein de plusieurs commissions cantonales, en particulier la commission des épreuves de référence, la commission d'éducation routière ainsi que dans diverses commissions rattachées à l'Office de l'enseignement spécialisé. Il est impliqué dans la mise en œuvre d'HarmoS au travers de la commission qui planche actuellement sur la mise en place de la nouvelle grille-horaire. Enfin, il

participe au niveau intercantonal à un groupe de travail BEJUNE relatif à l'accompagnement de la première pratique professionnelle.

Monsieur Ruedin est un homme pleinement dévoué à l'école et il fait preuve d'une constante disponibilité. Le Conseil communal est donc convaincu qu'il saura mener les écoles enfantines et primaires à bon port dans la période délicate qui s'ouvre actuellement et qui devrait durer en principe jusqu'à la rentrée 2011, date prévue par le Conseil d'État pour l'entrée en vigueur des nouvelles structures de la scolarité obligatoire. Il le remercie d'ores et déjà vivement de son engagement en faveur des élèves de notre ville.

Neuchâtel, le 11 mars 2010

Direction jeunesse et intégration

Renseignements complémentaires:

Daniel Perdrizat, conseiller communal, directeur Jeunesse et Intégration, ☎ 032/717 74 01
Maurice Ruedin, directeur ad interim des Ecoles enfantines et primaires, ☎ 032/717 78 62